

|                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES<br/>DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE<br/>ET DE L'ILLIBERIS</p> <p>◆</p> <p>Siège :</p> <p>3 Impasse de Charlemagne</p> <p>66700 ARGELES-SUR-MER</p> | <p>EXTRAIT DU REGISTRE<br/>DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p><b>N° DL2023-0233</b></p> <p>Séance du Conseil :</p> <p><b>16 OCTOBRE 2023</b></p> |
| <p><b>CONTRAT « BOURGS CENTRES OCCITANIE / PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE »<br/>2022-2028 – COMMUNE DE LAROQUE-DES-ALBÈRES</b></p>                                                      |                                                                                                                                        |

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 octobre 2023, au Centre Culturel située Place Castellane à Port-Vendres (66660), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Julie SANZ, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHÉ, Grégory MARTY, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

**Étaient représentés :**

Antoine CASANOVAS donne procuration à Aimé ALBERTY, Isabelle MORESCHI donne procuration à Antoine PARRA, Guy ESCLOPE donne procuration à Guy LLOBET, Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Nicolas GARCIA donne procuration à Annie PEZIN, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Didier CHOPLIN donne procuration à Jacques GODAY.

**Étaient absents :**

Marie-Clémentine HERRE, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 47

Nombre de procurations : 9

**Secrétaire de Séance :**

Grégory MARTY

**Monsieur le Président expose :**

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée a décidé de poursuivre son soutien en faveur des investissements publics locaux, en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie ».

Cette politique vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un projet global de valorisation et de développement.

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie de la commune de Laroque-des-Albères a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Pyrénées-Orientales, la Commune de Laroque-des-Albères, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus et le Pays Pyrénées Méditerranée.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Laroque-des-Albères, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, via le projet suivant :

- Axe 1 : Valoriser durablement le patrimoine bâti et naturel rocatin, source d'attractivité culturelle et économique. Enjeux :
  - Soutenir un tourisme durable et résilient
  - Valoriser et mettre en sécurité le patrimoine bâti
- Axe 2 : Co-construire la cohésion sociale rocatine. Enjeux :
  - Requalifier le cœur de village sous le prisme de la mobilité douce
  - Encourager la pratique d'une activité physique comme lien social
- Axe 3 : Encourager les énergies renouvelables sur le territoire. Enjeu :
  - Engager la sobriété énergétique sur le domaine public

Le contrat Bourg-Centre Occitanie constitue un sous-ensemble du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 avec lequel il s'inscrit en cohérence.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire de soutenir la démarche engagée par la commune de Laroque-des-Albères dans le cadre du Contrat Bourg Centre Occitanie et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Soutient** la démarche engagée par la commune de Laroque-des-Albères dans le cadre de son Contrat Bourg Centre Occitanie 2022-2028,

**Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Résultat du vote :**

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 18/10/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de  
sa publication et sa transmission en Préfecture  
Le Président de la Communauté de Communes**

**Antoine PARRA**



***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans  
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***

